



## BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATIONS DU PROJET FOE TOGO RENFORCEMENT DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



# LE TEMPS DU PLAIDOYER ET DE LA PROTECTION

## EST-DIT-TOT

Chers lecteurs.trices, chers partenaires,

Qu'il me soit permis de vous présenter ce nouveau numéro de notre bulletin qui fait l'économie de nos actions de ces deux derniers mois. En espérant qu'il répondra à vos légitimes attentes en termes d'informations sur le déroulement du projet « Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme (FOE Togo) », financé par l'Union Européenne.

En effet, FOE Togo forme, sensibilise les acteurs, mais mène un plaidoyer fort pour la consolidation de la liberté d'expression pour tous les citoyens du pays. Ce plaidoyer met le curseur sur la révision du cadre légal qui régit l'usage des réseaux sociaux par les citoyens, les activistes et les professionnels de l'information en particulier. Si des avancées ont été notées avec la dépenalisation des délits de presse, les Togolais et To-

golais restent exposés à des poursuites judiciaires du fait de l'usage des médias sociaux.

Dès lors, vous conviendrais avec nous que le défi est immense, mais l'espoir est permis avec la volonté exprimée par les autorités de discuter de ce sujet. FOE Togo ne ménagera aucun effort pour contribuer au renforcement de l'espace d'expression qui, au demeurant, est le premier indicateur d'une démocratie vivante. Etant entendu que l'expression sans crainte, ni peur des opinions citoyennes conditionne l'exercice des autres droits humains. Tel est le focus de ce présent numéro.

Bonne lecture !

**Fabrice PETCHEZI**  
Président de l'Observatoire Togolais  
des Médias (OTM)

## L'AGENDA DE FOE

### FOE Togo engage la sensibilisation des forces de défense et de sécurité

Bâtir un environnement favorable à l'exercice de la liberté d'expression, sans crainte, ni peur, requiert l'implication de toutes les parties prenantes. C'est pour cette raison que, dans le cadre des dialogues avec les acteurs institutionnels, le projet FOE Togo organise une journée d'échange dans le but de sensibiliser les différents acteurs d'application de la loi (force de l'ordre, magis-

trats, juges, parlementaires, défenseurs des droits humains, etc.) sur les enjeux relatifs la liberté d'expression, d'opinion et des médias, et la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme. Cette journée aura lieu ce 21 novembre, à Lomé. Une quarantaine de participants sont attendus à cette rencontre. Nous y reviendrons.

### Le mécanisme de protection des journalistes et activistes en marche

Le projet FOE Togo a fait de la protection des activistes et des journalistes une priorité. Le mécanisme mis en place s'appuie sur trois leviers. Premièrement, un comité de veille multi-acteurs (médias, OSC nationales et internationales) est opérationnel. Deuxièmement, un Fonds d'assistance judiciaire, dont la gestion est confiée au CACIT, est fonctionnel et a déjà pris en charge trois cas. Le troisième levier est une application,

qui permet de suivre les cas d'atteinte à la liberté d'expression des citoyens et des journalistes, est en phase en de consolidation.

Par ailleurs, le processus de révision du Code de la presse pour réduire les poursuites judiciaires liées à l'utilisation des réseaux sociaux par les citoyens togolais, les journalistes en particulier, suit son cours. Nous y reviendrons.

## MICROPROJETS

### A l'école du fact-checking



Photo de famille de l'atelier de formation sur le fact-checking organisé par COAWEB

Dans le cadre de la mise en œuvre des microprojets financé par FOE Togo, le Centre d'Observation et d'Analyse du Web (COAWEB) a

organisé une formation en fact-checking à Kara, les 24 et 25 octobre 2024. Quinze (15) journalistes ont pris part à cet atelier.



La formation visait à doter les participants des compétences nécessaires pour distinguer les fausses informations des vraies. Comment détecter et vérifier une fausse information ? Quelles informations diffuser ? Autant de sujets qui ont été abordés au cours de ces deux jours d'atelier.

Les journalistes des régions Maritimes et des Plateaux avaient également bénéficié de la même formation, en mai 2024, Kpalimé Le COAWEB est initiateur du média de vérification des faits Togochek.

### ATOPPEL sème le data journalism



Photo de famille de l'atelier de formation sur le data journalism organisé par l'Atoppel

L'Association Togolaise des Patrons de Presse en Ligne (ATOPPEL) initie les journalistes au data journalisme, dans le cadre du projet « Data Post ». Celui a bénéficié d'une subvention de FOE Togo.

Après une première session en mai 2024, l'ATOPPEL a tenu une deuxième session de formation, les 06 et 08 novembre 2024, à Lomé, au profit d'une dizaine de journalistes en ligne.

### Le PPT arme les journalistes d'un bréviaire

Dans le cadre de l'exécution de son microprojet, le Patronat de la Presse Togolaise (PPT) a trouvé pertinent de doter les journalistes d'une ressource, d'un guide précieux. En rassemblant les textes essentiels en un seul recueil, le PPT espère que les journalistes et tous ceux qui sont

engagés dans la promotion et la protection de la liberté d'expression s'en serviront comme un bréviaire. Que cet ouvrage inspire la lutte commune pour l'exercice du journalisme libre et responsable, sans crainte, ni répression.



# Suivons l'actualité du projet FOE Togo

<https://www.togowatch.org/actualites>

## Actualités



La sécurité des journalistes au cœur de l'action de FOE Togo



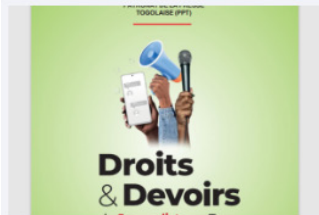
Déclaration du CDFDH et de l'OTM à la 81e session de la CADHP en faveur de la liberté d'expression au Togo



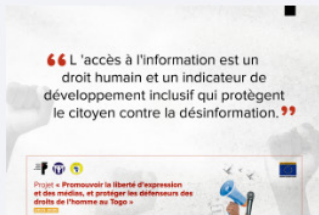
COWABEB, bénéficiaire d'une subvention de FOE TOGO, initie des journalistes au fact-checking



Banjul : L'OTM et le CDFDH plaident ensemble à la 81ème session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples .



Recueil des instruments juridiques et réglementaires relatifs au journalisme au Togo.



FOE TOGO vous souhaite une bonne Journée internationale dédiée à l'accès à l'information



Rapport monitoring du genre dans les médias togolais (juil-août.2024).



Bulletin OTM infos n°4 (septembre 2024)



Photo de famille de l'atelier de présentation du recueil droits et devoirs des journalistes à Lomé

# L'appel de Banjul

*Le Centre de Documentation et de Formation sur les Droits de l'Homme (CDFDH), en partenariat avec l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), a porté un message pertinent et plein de perspectives pour la liberté d'expression, devant la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), à l'occasion de leur 81e session ordinaire tenue à Banjul, du 17 octobre au 06 novembre 2024. Le projet FOE TOGO se félicite de ce partenariat.*

## **Voici l'intégralité de ladite déclaration**

Monsieur le Président de la Commission,

Honorables Commissaires, en vos rangs et titres respectifs, tout protocole strictement respecté,

Le Centre de Documentation et de Formation sur les Droits de l'Homme (CDFDH) et l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), par ma personne, vous remercient de l'opportunité qui leur a été donnée de prononcer la présente déclaration. Nous souhaitons dans un premier temps, reconnaître les efforts et sacrifices consentis par l'État Togolais pour promouvoir et protéger les droits humains. Cependant, malgré ces efforts, nous avons observé, dans le cadre de notre suivi de la situation des droits humains, des préoccupations en particulier en lien avec l'espace civique, que nous tenons à partager avec vous.

En effet, l'espace civique en particulier le droit à la liberté d'expression et d'opinion continue de connaître des défis importants dans notre pays. Il faut noter qu'en matière de liberté d'expression, malgré les nombreuses recommandations des mécanismes internationaux dont la Commission, le cadre légal et opérationnel togolais comporte des éléments de moins en moins conformes aux lignes directrices de la commission et aux standards internationaux.

Mesdames et messieurs, le Code de la presse ne prévoit plus de peine privative de liberté depuis 2004, mais il est régulièrement contourné, notamment lorsqu'il s'agit de publications faites à travers les réseaux sociaux et très souvent pour les expressions critiques concernant des hauts responsables politiques. Par exemple, de novembre 2023 à août 2024, le CDFDH a identifié et documenté au moins cinq cas d'activistes journalistes et de citoyens qui ont fait l'objet d'arrestations, détentions et procès pour des propos tenus notamment sur les réseaux sociaux. Le contexte de ces restrictions de l'espace civique en générale et de la liberté d'expression en particulier s'est aggravé avec le changement de la constitution au Togo qui a été contesté par une partie de la classe politique et de la société civile et des leaders d'opinion du pays et de la diaspora. Il y a eu une restriction systématique des opinions critiques marquée par des arrestations et détention d'opposants ou encore, des menaces contre les leaders d'opinions. Nous saluons d'ailleurs la sortie de la Commission à la suite des atteintes graves aux libertés qui ont eu lieu dans ce contexte.

En plus des voix qui s'élèvent au niveau national pour appeler l'Etat à des mesures dans le sens de la protection de la liberté d'expression dont celle de l'OTM. Reporter Sans Frontière dans son clas-

sement de 2024, marque pour le Togo un recul significatif en un an dans le classement mondial de la liberté de la presse établi par l'organisation internationale qui mesure depuis 1985 dans quatorze (14) pays la situation de la liberté d'expression en particulier de la presse. Le Togo est désormais à la 113e place en 2024 contre la 70e place en 2023.

La restriction de la liberté d'expression crée en définitive un climat anxiogène pour les acteurs des médias et de la presse, les défenseur.e.s des droits humains, les leaders d'opinions et de façon générale pour les citoyens. Nous souhaitons d'ailleurs attirer l'attention sur le fait que les jeunes et les femmes qui constituent des groupes vulnérables sont particulièrement touchés par cette restriction qui rend encore plus difficile leur participation au débat public. En limitant la participation des jeunes et des femmes au débat public, les restrictions à la liberté d'expression et d'opinion exacerbent les inégalités déjà existantes, favorisent la désinformation et sont susceptibles de conduire à des risques de violences.

Monsieur le Président de la Commission,

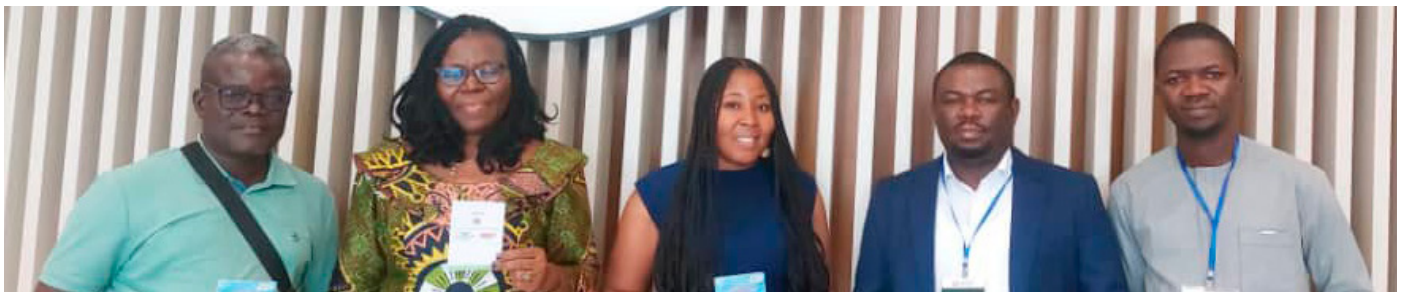
Honorables Commissaires,

Aux regards des préoccupations susmentionnées, nous invitons la Commission à adresser à notre État les recommandations suivantes :

- Adapter le Code de la presse et la législation nationale pour la rendre conforme aux normes internationales, et protéger

- la liberté d'expression et d'opinion y compris sur les réseaux sociaux.
- Appuyer le secteur de la presse en vue de sa professionnalisation, son indépendance et son autonomie financière sans discrimination en lieu et place des sanctions administratives à l'encontre des journalistes pour des écarts et manquements
- Privilégier les sanctions non privatives de libertés et proportionnées en cas de fautes et écarts dans le cadre de l'exercice de la liberté d'expression.
- Donner une suite judiciaire dans un délai raisonnable aux procédures en cours contre les journalistes et activités pour l'exercice de leurs libertés dans le respect du droit à un procès équitable et libérés ceux qui sont en détention pour avoir exercé leur liberté.
- Renforcer l'inclusion des jeunes et des femmes et des groupes vulnérables dans le débat public en favorisant le débat contradictoire.
- Encourager l'État à appliquer les recommandations des mécanismes internationaux et promouvoir l'éducation aux droits humains pour les journalistes, citoyens, et les forces de l'ordre.

Monsieur le Président, honorables commissaires, je vous remercie !



Délégation du CDFDH et de l'OTM à Banjul





## Projet « Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo »

2023-2025



### FOE TOGO EN BREF

Le projet est une initiative conjointe de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, de l'Observatoire togolais des médias et du Réseau inter-africain des femmes, médias, genre et développement (FAMEDEV).

Avec l'appui financier de l'Union européenne (UE), ce projet vise à promouvoir la liberté d'expression, le pluralisme des médias et la protection des défenseurs des droits de l'Homme au Togo. Il s'inscrit donc dans l'objectif général de l'UE qui est de « renforcer le rôle de la société civile dans la protection des droits fondamentaux, en particulier les droits civils et politiques ainsi que l'égalité de genre ».

#### Objectifs spécifiques

- Contribuer au développement des connaissances et au renforcement des capacités

des journalistes et d'autres acteurs des médias en ce qui concerne leurs droits et leurs responsabilités

- Promouvoir un environnement juridique et institutionnel propice à la progression de la liberté d'expression, d'opinion et des médias, et à la protection des défenseurs

#### Groupes cibles et bénéficiaires

- Professionnels des médias et institutions médiatiques
- Jeunes et femmes défenseurs des droits de l'homme et les organisations de défense des droits de l'homme
- Décideurs politiques



#### Institut Panos Afrique de l'Ouest – IPAO

6, Rue Calmette Dakar  
BP 21132 Dakar-Ponty  
Tél 221 33 849 16 66 - Fax : 221 33 822 17 61  
Mail : info@panos-ao.org ; secretaire@panos-ao.org  
Web : www.panos-ao.org



#### FAMEDEV

352, Parcelles Assainies, Unité 26,  
Premier étage. Dakar - Sénégal  
Tél : +221 776428983  
Mail : famedev@gmail.com  
Web : ww.famdev.net



#### L'Observatoire Togolais des Médias (OTM)

Djidjole Rue Pavés, non loin de la pharmacie Janap  
BP : 30 277 Lomé - TOGO  
Mail : otmmedias@gmail.com

Réalisation technique d'OTM INFOS  
Directeur de publication : Fabrice PETCHEZI  
Coordonnateur : Birame FAYE

Comité éditorial : Dao Kossi TCHAOU,  
Honoré BLAO, Gilles FOTSO  
Mise en page : Sény D. NIANG

suivez-nous @ipao :